

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative en page 3)

Élection dans la commune de : PARIS

Département ou Collectivité :

Titre de la liste : AITER PARIS

1. IDENTITÉ

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽¹⁾ :

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote⁽²⁾ :

Sexe: Masculin Féminin

Né(e) le :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 à (commune) :

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : ou Pays :

Nationalité :

2. SITUATION

Profession⁽³⁾ :

Catégorie socio-professionnelle :

--	--

Êtes-vous actuellement conseiller municipal? oui non

Étiquette politique déclarée du candidat⁽⁴⁾ : DIVERS DROITE

3. COORDONNÉES

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Étage, escalier, appartement – Immeuble, bâtiment. Lieu-dit, Boîte postale

Code postal :

--	--	--	--	--

 Commune :

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Courriel (recommandé) :

4. CONSENTEMENT

Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections municipales communautaires
de la commune dont le nom figure en tête de la présente déclaration.

Ma position dans cette/ces liste(s) figure sur le(s) document(s) joint(s) par le candidat tête de liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Confie à, en tant que candidat tête de liste, le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. qu'en application des articles 6-III et 31-II de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Élections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 ;
2. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr) ;
3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « **La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par (indication des nom et prénom(s) du candidat tête de liste).** »

DATE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SIGNATURE :